

PROPOSITION D'UNE COLLABORATION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le 3 novembre 2015

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ÉNAP)

- ÉNAP – l'université de l'administration publique
- Enseignement dans divers champs de l'administration: fonctionnement des institutions, management des organisations, ressources humaines, finances publiques, gestion de l'information, politiques publiques, évaluation de programmes, etc.
- Ressources informationnelles: une des trois ressources des organisations et celle qui a connu de véritables chocs avec l'arrivée du numérique et les transformations engendrées.
- Création d'une Chaire de recherche (recherche/action)
 - Ex. travaux sur la transparence, les données ouvertes, la ville intelligente, la gestion de l'information, l'archivage, etc. à l'ère numérique

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN EXPLOITATION
DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

ATTENDU QUE l'ENAP cherche à financer les activités de la *Chaire de recherche en exploitation des ressources informationnelles* (Ci-après appelée la « **Chaire** »). Cette **Chaire** de recherche ayant pour mission:

- L'étude, le questionnement et le développement des instruments de gouvernance nécessaires pour maximiser l'exploitation des ressources informationnelles dans l'univers numérique. Ces instruments sont principalement représentés par les politiques publiques, les politiques et pratiques administratives, la culture des organisations et les solutions technologiques. Les activités de recherche seront concentrées autour de l'étude de solutions pour permettre l'intégration des nouveaux comportements et des nouvelles technologies numériques afin d'assurer l'exploitation optimale des ressources informationnelles dans les organisations et la société de façon générale;

À LA POURSUITE D'UN INTÉRÊT COMMUN- *DISCUSSIONS DÉJÀ EN COURS*

Contexte général:

« (...) la demande pour les données et l'information ne cesse de croître. Les citoyens et les journalistes, organisations et groupes d'intérêt s'intéressent de plus en plus à la vie publique et se tournent vers l'administration municipale pour obtenir des réponses à leurs questions. Le mouvement d'ouverture des données et de l'information en général est mondial. Tant les municipalités que les autres paliers de gouvernement se voient interpellés pour offrir davantage d'accès à l'information et aux données qu'elles produisent. Ceci pose de nombreux défis qui deviennent de plus en plus apparents au fur et à mesure que les nouvelles pratiques se mettent en place (...) »

À LA POURSUITE D'UN INTÉRÊT COMMUN- *DISCUSSIONS DÉJÀ EN COURS*

La Ville de Gatineau a besoin d'instruments pour guider ses pratiques en matière de gestion et d'exploitation des ressources informationnelles:

- Gestion: la création (documentation), le triage (archivage et disposition), la circulation, les choix technologiques;
- Exploitation: la prise de décision, la construction de la preuve, la transparence, les données ouvertes, la ville intelligente, les choix technologiques.

École a besoin d'appuis pour mener à bien ses recherches et continuer le développement de son expertise:

- Terrain d'étude et d'expérimentation (recherche-action) ;
- Appui financier pour compléter ses propres investissements.

.... le cadre des travaux de la Chaire....

Approche proposée :

L'approche retenue est une recherche-action qui sera menée par les chercheurs de l'ÉNAP avec la Ville de Gatineau comme terrain de recherche.

Gouvernance du projet:

Le projet relèvera de la direction générale de la Ville de Gatineau.

Sur demande, des présentations pourront être faites au Conseil municipal pour partager les résultats.

Chacune des activités fera l'objet d'un protocole de recherche entre la direction générale et la Chaire de recherche incluant des livrables clairs et bien définis.

.... le cadre des travaux de la Chaire....

Contribution de la Ville de Gatineau:

La contribution financière de la Ville à la Chaire de recherche se fera sous forme d'un don de 150 000\$ sur trois années soit 50 000\$ annuellement.

La Ville contribuera aussi en participant activement aux travaux de recherche. Les livrables de l'ÉNAP seront basés sur la réalité de la municipalité.

LIVRABLES: PREMIÈRE PARTIE

Durant les trois années de l'entente:

Catégories de livrables

- avis et conseils
 - diagnostics
 - directives
 - politiques

thématiques

- Rôles et responsabilités en matière d'information
- Constats sur les pratiques de documentation
- Gestion de l'information - processus
- Normes documentaires
- Choix technologiques
- Processus de triage – destruction et archivage
- Politiques de communication et d'accès (transparence)
- Données ouvertes et ville intelligente

LIVRABLES: DEUXIÈME PARTIE

Sur trois années:

- La construction d'un cadre rigoureux de gestion des informations et des données avec les meilleures pratiques en matière de gestion de l'information sous tous ses aspects.

UNE OPPORTUNITÉ: ACCÈS AUX DOCUMENTS MUNICIPAUX PAR LES ÉLUS

Résolution # 29556

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence reconnaît aussi aux élus un accès privilégié aux documents municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les élus peuvent, dans le cadre de leurs fonctions, consulter ou obtenir certains documents détenus par la municipalité afin de leur permettre non seulement de participer pleinement et en toute connaissance de cause aux délibérations du conseil municipal, mais également de prendre une décision éclairée et réfléchie au plus grand bénéfice de leurs électeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'information ne doit pas servir à un élu pour son intérêt personnel ou pour sa curiosité :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'administration, en collaboration avec madame la conseillère Louise Boudrias et monsieur le conseiller Daniel Champagne, de formaliser une pratique de transmission de documents aux membres du conseil, et ce, pour le 31 décembre 2015 et de la soumettre au conseil en début d'année 2016 pour discussion et décision.

Adoptée

LE BESOIN DE NEUTRALITÉ ET L'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION DANS L'ÉLABORATION D'UNE SOLUTION

Résolution # 29556: Opportunité d'enclencher des travaux spécifiques....

Plan de travail

Étape 1- clarification et spécification de l'enjeu

Étape 2- Analyse du cadre légal encadrant la transmission d'études aux membres du conseil

Étape 3 - Analyse des risques et opportunités

Étape 4- Comparaison et leçons apprises

Étape 5- Proposition

Étape 6- Présentation et discussion

Travaux d'une durée de douze à quinze semaines.

Livrable:

lignes directrices sur la divulgation aux membres du conseil municipal des résultats des études faites par ou pour la Ville de Gatineau

Discussion/Questions?

